

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO CA12 26 0043

### OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

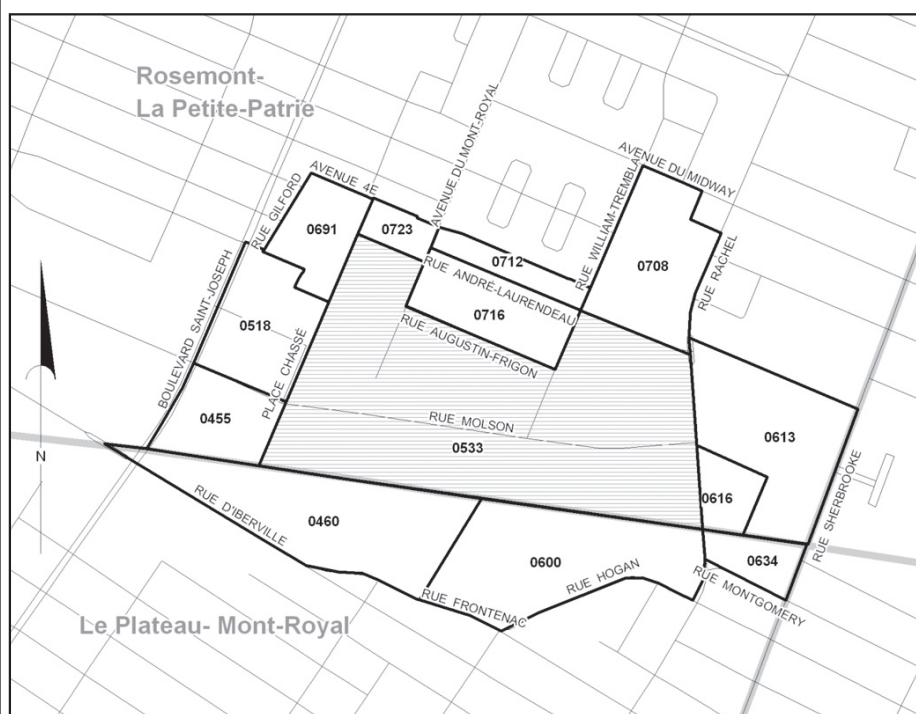
Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie a entrepris un processus d'approbation consistant à autoriser un projet visant la démolition d'un immeuble industriel et la construction d'édifices résidentiels au 2595, place Chassé.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 février 2012, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance tenue le 6 février 2012, un second projet de résolution (CA12 26 0043), et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone 0533 et de ses zones contiguës, afin que celles-ci soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande auprès du bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

#### DESCRIPTION DES ZONES



Le périmètre de l'ensemble de la zone 0533 et de ses zones contiguës est délimité par le plan figurant ci-dessous :

Ce plan décrivant la zone 0533 et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

#### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement au plus tard le 29 février 2012, à 17 h, à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'arrondissement  
Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2G 2B3

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

#### ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, les dispositions du second projet de résolution pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Ce second projet de résolution (CA12 26 0043) est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Donné à Montréal, ce 21 février 2012

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement